



Medmon
Pro Immobilier

Choisir de faire gérer son bien c'est avoir l'esprit tranquille

- . Les honoraires de location et de gestion sont déductibles de vos revenus fonciers.
- . Etude de solvabilité des futurs locataires.
- . Rédaction du bail, et état des lieux d'entrée et de sortie.
- . Quittancement du loyer.
- . Encaissement des sommes appelées.
- . Règlement aux Syndics et/ou autres fournisseurs.
- . Reddition des comptes simple et détaillé mensuels et règlement par virements le 31 de chaque mois.
- . Aide et conseil à l'établissement de la déclaration fiscale de fin d'année.
- . Assistance et conseil sur la gestion patrimoniale.

Demandez un devis gratuit
05 47 75 95 46

medmon-pro-immobilier.com

ACHAT | VENTE | LOCATION | GESTION